



PROJET D'ETABLISSEMENT MICRO-CRECHE « Les petits Castors »



1 bis impasse des Courneuves - 03000 BRESSOLLES

Tel : 04.70.49.61.32

✉ microcreche.bressolles03@outlook.com

SOMMAIRE

PREAMBULE	3
PROJET SOCIAL ET DEVELOPPEMENT DURABLE	4
1/-Présentation du territoire.....	4
2/-Présentation de la population	5
3/-L'existant et l'offre d'accueil.....	7
4/-L'analyse des besoins	7
5/-L'engagement écoresponsable.....	8
PROJET D'ACCUEIL ET PRESENTATION DE LA MICRO-CRECHE	11
1/-Descriptif général	11
2/-Les locaux	12
3/-L'équipe professionnelle	13
4/-L'analyse de la pratique.....	14
5/-L'accueil des stagiaires et apprentis.....	14
6/-L'accueil d'enfant en situation de handicap ou atteint d'une maladie chronique	14
7/-Le référent santé et accueil inclusif.....	15
8/-La place des parents	15
9/-L'organisation d'une journée type	16
PROJET EDUCATIF	17
1/-Les valeurs éducatives	17
2/-Les engagements fondamentaux	18
PROJET PEDAGOGIQUE	19
1/-Les objectifs pédagogiques.....	19
2/-Les principes de la charte nationale pour l'accueil du jeune enfant.....	19
3/-Les priorités pédagogiques.....	20
4/-Les domaines d'action de la démarche pédagogique	22
A-L'accueil	22
B-Les soins d'hygiène	24
C-Le repas	25
D-Le sommeil.....	26
E-L'éveil	27
CONCLUSION	29

PREAMBULE

Le projet d'établissement de la micro-crèche « Les Petits Castors », s'inscrit dans une politique d'accueil de la petite enfance. La mairie de Bressolles souhaite répondre aux besoins des familles en développant une compétence en matière d'accueil des jeunes enfants. De ce fait, elle ambitionne de proposer une solution d'accueil collectif aux familles pour les enfants de moins de 4 ans, qui contribue au dynamisme du territoire et à son attractivité. La création d'une micro-crèche vient ainsi compléter l'offre d'accueil individuel insuffisante sur le territoire.

Ce projet d'établissement est un document écrit caractéristique d'un travail de réflexion. Il révèle et explicite les valeurs éducatives portées par la micro-crèche et permet la mise en œuvre de la charte nationale de l'accueil du jeune enfant.

Le principe est de proposer une structure qui apporte une aide aux parents installés sur le territoire afin que ceux-ci puissent concilier leur vie professionnelle, sociale et familiale en étant à leur écoute et en prenant le temps d'évaluer avec eux leurs besoins.

De même que ce projet d'établissement est utilisé par l'équipe comme support de travail commun.

Il s'agit d'un outil de travail pour la pratique quotidienne dans le domaine de la petite enfance. Il sert de base et donne du sens aux actions professionnelles.

Ces écrits garantissent ainsi aux enfants de la micro-crèche, un accueil de qualité qui a pour objectif leur bien-être. Il vise à favoriser l'épanouissement psychomoteur, affectif et intellectuel de l'enfant.

Le projet d'établissement est consultable par tous (les familles, les professionnels et les différents partenaires) afin de prendre connaissance des orientations sur lesquelles les professionnels travaillent et accueillent les enfants.

Ce projet sera retravaillé et approfondi avec l'équipe au fur et à mesure des années. L'expérience professionnelle, les compétences ainsi que la remise en question individuelle et collective seront indispensables à la réécriture du projet. L'équipe le fera évoluer en fonction des évaluations qui en seront faites, notamment par le biais de l'observation des enfants ou par les analyses de pratiques plusieurs fois par an.

La référente technique est garante de l'application de ce projet au sein de la structure.

PROJET SOCIAL ET DEVELOPPEMENT DURABLE

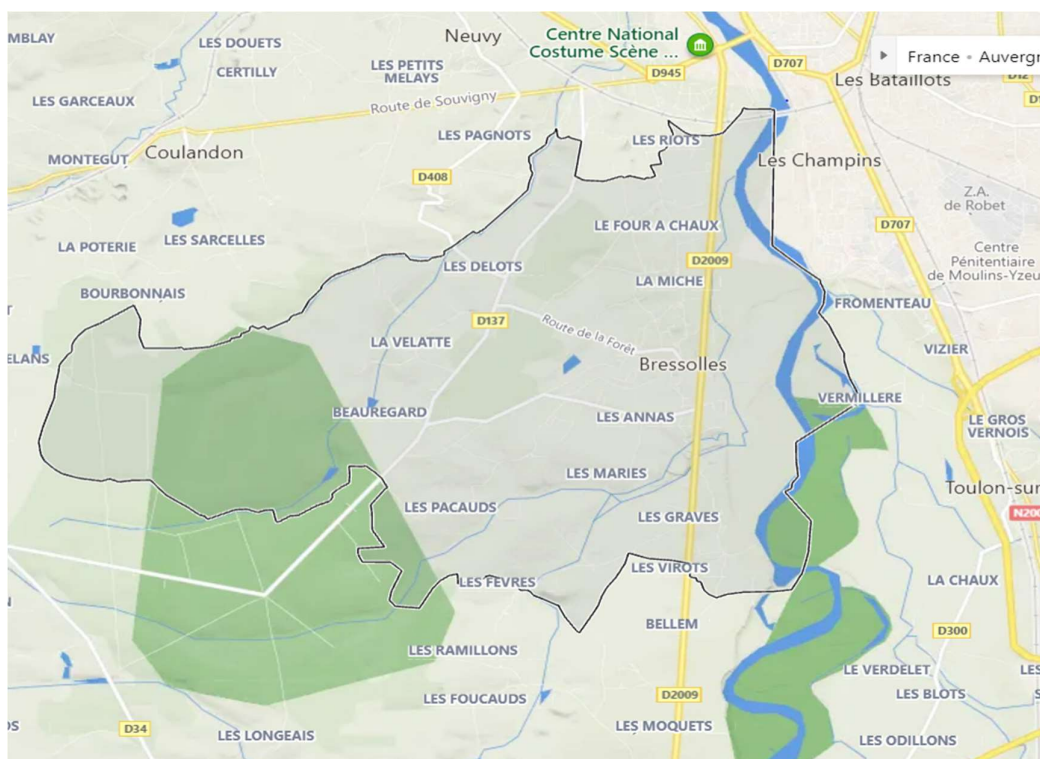
1/-Présentation du territoire

Son implantation :

Bressolles est une commune française située dans le département de l'Allier et en région Auvergne Rhône Alpes.

Petit village bourbonnais de l'agglomération moulinoise, situé sur la rive gauche de l'Allier. Il est séparé en deux parties inégales par la RD 2009. Ses habitants sont appelés les Bressollois.

Bressolles est en limite nord du périmètre de la réserve naturelle du Val d'Allier. Son altitude moyenne est de 230 mètres environ. Sa superficie est de 23.38 km². Sa latitude est de 46.531 degrés Nord et sa longitude de 3.317 degrés Est.



Par ailleurs la commune fait partie de l'aire d'attraction de Moulins, dont elle est une commune de la couronne.

Les villes et villages proches de Bressolles sont :

Toulon-sur-Allier (03400) à 3.62 km,

Neuvy (03000) à 3.97 km,

Moulins (03000) à 4.32 km,

Chemilly (03210) à 4.66 km,

Coulandon (03000) à 4.96 km.

Bressolles fait actuellement partie du canton de Souvigny.

Son environnement :

Bressolles est un territoire à dominante rurale avec la présence de nombreux espaces naturels. La collectivité est engagée pour préserver ce patrimoine pour cela elle veille à leur aménagement. Ces sites naturels qui participent à l'identité de la commune, sont des atouts pour favoriser les projets sur la biodiversité et la découverte de l'environnement.

A proximité de la micro-crèche se trouve l'espace vert des Courneuves, offrant un terrain de loisirs variés :

- terrain de foot,
- aire de pique-nique,
- terrains de tennis
- terrain de pétanque,
- espace sécurisé pour les plus jeunes,
- parcours de santé,
- circuit VTT.

La municipalité entretient aussi des chemins de promenade, que les habitants empruntent pour leur plus grand plaisir. Ainsi que la forêt de Moladier aux portes de Bressolles, est une invitation pour observer la nature.

Son économie locale :

La commune accueille :

- 8 artisans
- 5 commerces (dont une épicerie)
- 2 activités agricoles (dont une ferme pédagogique) et 10 entreprises agricoles
- 2 infirmiers libéraux et un ostéopathe
- 1 clinique vétérinaire.

2/-Présentation de la population

La commune compte 1126 habitants depuis le dernier recensement en 2019.

L'installation de nouvelles familles suite à la création de deux lotissements sortis de terre à pour incidence une évolution de la densité de la population.

POP T1 - Population en historique depuis 1968

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2008	2013	2019
Population	596	783	881	957	962	1 042	1 042	1 126
Densité moyenne (hab/km ²)	25,5	33,5	37,7	40,9	41,1	44,6	44,6	48,2

(*) 1967 et 1974 pour les DOM

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2022.

Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombrements, RP2008 au RP2019 exploitations principales.

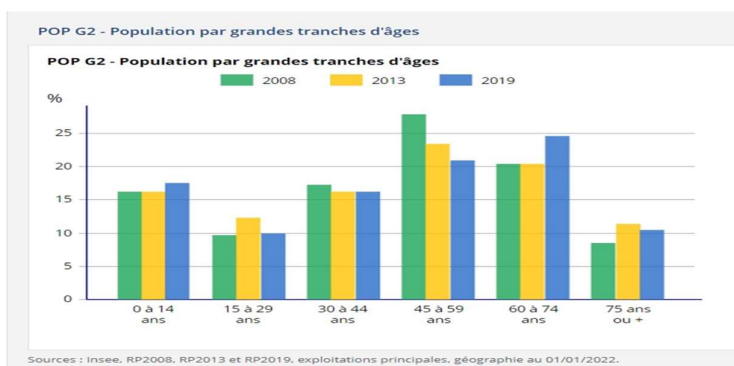
La population est passée de 596 habitants en 1968 à 1 126 habitants en 2019, soit une évolution de 89 % sur une période de 51 ans.

Le portrait des habitants :

La tranche d'âge de la population la plus importante est chez les 30-50 ans.

La population comprise entre 20 et 64 ans est constituée de 52% d'hommes et 51% de femmes.

La tranche d'âge comprise entre 30 et 44 ans, susceptible d'exprimer un besoin de garde pour leur enfant, représente 16% de la population.



Les enfants de la commune :

La part de la population des 0/14 ans est de 17 %.

En 2021, 29 enfants de moins de 3 ans allocataires Caf / MSA sont comptabilisés sur le territoire, et 22 enfants entre 3 et 5 ans. Le taux de parents actifs avec enfants de moins de 4 ans, était de 85%.

Le nombre de naissance ces dix dernières années sur la commune reste stable :

Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de naissances	6	9	10	10	8	11	10	9	7	9

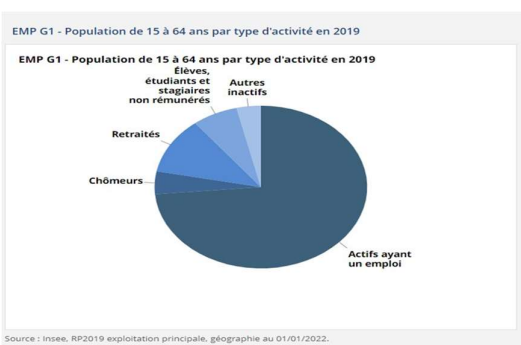
L'emploi :

73,6% de la population Bressolloise est active, contre un taux de chômage de 4,5%.

Le taux d'activité masculine est de 80,10 %

Le taux d'activité féminine est de 76,20 %

En majorité, les habitants se déplacent pour travailler en dehors de la commune.



ACT T4 - Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi qui résident dans la zone

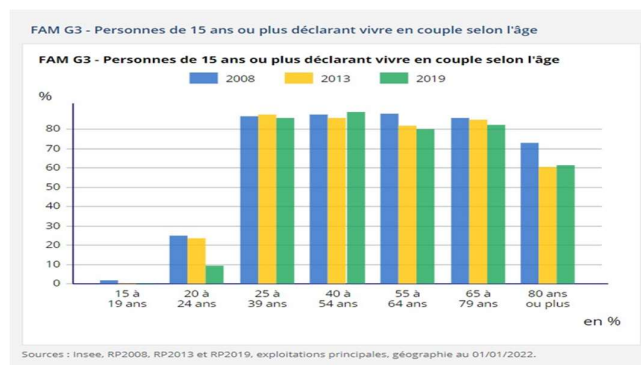
	2008	%	2013	%	2019	%
Ensemble	480	100	454	100	476	100
Travaillent :						
dans la commune de résidence	68	14,2	67	14,6	52	10,9
dans une commune autre que la commune de résidence	412	85,8	387	85,4	425	89,1

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2022.

Le logement :

Les habitants de la commune de Bressolles demeurent en quasi-totalité en résidence principale (92,10%). Une augmentation du nombre de logement en résidence principale fait suite à la création de zones pavillonnaires proche du centre bourg.

85,9% de la population entre 25 et 39 ans déclarent vivre en couple.



Enfin, il est à préciser que les 63% des habitants de Bressolles possèdent deux voitures, ce qui est en adéquation avec les déplacements concernant l'accessibilité à leurs lieux de travail.

3/-L'existant et l'offre d'accueil

Les différents modes de garde pour les enfants de moins 6 ans

Seulement deux assistantes maternelles agréées proposent des places aux Bressollois.

La commune possède une garderie périscolaire et un restaurant scolaire.

Elle n'a pas de centre de loisirs.

La scolarité :

La collectivité dispose d'une école allant de la maternelle à l'élémentaire avec 108 enfants inscrits pour la rentrée 2022-2023 : 40 en maternelle et 68 en primaire.

La commune qui connaît une évolution de sa population à besoin de conserver ses 5 classes.

La vie associative :

Les associations sont au nombre de treize sur la commune offrant des perspectives de partenariat riches et variées.

La bibliothèque :

La bibliothèque de Bressolles situé dans la maison du Bailli (patrimoine de la commune) dans le centre bourg, est en réseau avec la médiathèque de Moulins et les autres bibliothèques de la communauté d'agglomération. La bibliothèque est approvisionnée par la médiathèque de Coulandon (Conseil Départemental). Les enfants pourront s'y rendre avec les professionnels et seront reçus par deux bénévoles.

4/-L'analyse des besoins

L'évolution de la démographie, une population jeune et dynamique et des constructions sont des facteurs qui favorisent les besoins en mode de garde. La commune constate une forte demande mais peu d'offre de mode de garde sur son territoire, par l'absence de structure collective et trop peu d'assistantes maternelles agréées.

La création de la micro-crèche a pour but de proposer une solution adaptée pour les parents désirant faire garder leurs enfants, tout en favorisant l'éveil de chaque enfant, dans un cadre sécurisant et dont la sécurité sera garantie par un encadrement professionnel. La micro crèche

offrirait un mode de garde à des familles qui n'ont, à ce jour, pas de solutions pour la garde de leurs enfants.

En concomitance, la micro-crèche se doit d'être un lieu de mixité sociale, d'intégration pour l'enfant et sa famille dans le respect de chacun.

La structure sera ouverte à toutes les familles de la commune (dans la limite des places disponibles) et des communes aux alentours.

La mitoyenneté avec l'école et la cantine, ainsi que sa proximité avec la garderie périscolaire, sont les atouts de la micro-crèche pour faciliter le quotidien des familles.

La préservation de l'environnement du territoire offre un cadre de vie aux familles appréciable, et donne un potentiel éducatif sur l'éveil à la nature.

5/-L'engagement écoresponsable

A travers ses différentes infrastructures, la mairie de Bressolles s'engage dans des projets visant à améliorer la qualité de vie de ses habitants. Pour cela elle entreprend des démarches alliant bien être pour tous et respect de l'environnement. La création de la micro crèche s'inscrit donc dans cette volonté, en veillant à respecter une équité sociale et en donnant une éducation environnementale auprès des enfants.

L'équité sociale

Le projet d'établissement de la micro-crèche cible les objectifs suivant :

❖ Contribuer à la cohésion sociale

La micro-crèche est ouverte à tous les enfants avec leurs différences, leurs particularités, leur handicap éventuel. Pour réussir dans cette mission, elle améliore et développe le réseau des acteurs autour de la prise en charge du handicap (CAMSP, SESSAD, CMP, etc...)

Elle est également ouverte à toutes les familles du territoire quels que soient leurs revenus. Pour cela, la micro-crèche travaille en liaison avec des partenaires tels que les services sociaux, la PMI etc.

La micro-crèche offre la possibilité de favoriser l'intégration des jeunes parents et des nouveaux arrivants. Ainsi, elle permet de faire des connaissances et de créer du lien social entre les habitants du territoire.

❖ Proposer un soutien à la parentalité

La micro-crèche assure une cohérence éducative entre professionnels, autant qu'elle collabore avec les parents pour une continuité éducative des enfants. La place des parents au sein de la micro-crèche est donc primordiale.

La micro-crèche est un lieu de soutien et d'échanges, elle accompagne les parents dans leur rôle éducatif en menant des actions d'écoute, de dialogue, de conseil, d'orientation, d'information. L'objectif étant de se retrouver autour d'un intérêt commun : le bien-être et l'épanouissement de chaque enfant.

L'équipe se doit d'être disponible pour accompagner les parents face aux difficultés qu'ils peuvent rencontrer au quotidien. En fonction des situations, les professionnelles pourront être amenées à orienter les parents vers des interlocuteurs plus spécifiques et des services adaptés.

❖ Soumettre des actions passerelles

La proximité de la micro-crèche avec l'école de la commune, permet de mener des actions régulières ou ponctuelles entre professeurs des écoles et professionnels petite enfance visant l'intégration scolaire progressive de l'enfant. Celles-ci doivent être le résultat d'un partenariat avec les deux établissements qui ont pour but de converger vers le bien-être de l'enfant et répondre aux attentes des familles.

Les actions passerelles représentent une opportunité pour accompagner les familles à entrer dans l'école et facilitent la connaissance réciproque.

De fait l'accessibilité de l'école étant encouragée elle suscite l'intérêt des familles, ainsi la commune maintient la population sur son territoire et garde l'ouverture de toutes ses classes.

❖ Dynamiser les activités intergénérationnelles

La collectivité a pour projet de construire des pavillons de plain-pied pour permettre aux personnes âgées encore autonomes et en bonne santé de rester sur la commune. Ces pavillons se trouveront aux abords du centre-bourg, juste à côté de la micro-crèche. La mairie convoite que ces deux projets prennent une dimension intergénérationnelle. C'est pourquoi, dans un avenir proche, la micro-crèche pourra proposer de nouveaux projets d'animation et de transmission, tout en créant du lien entre générations.

❖ Développer les partenariats

Pour contribuer à l'inclusion des familles et mieux connaître leurs besoins, la micro-crèche travaille en étroite collaboration avec différents partenaires institutionnels :

- la Protection Maternelle Infantile (PMI) du Conseil Départemental de l'Allier. Elle assure l'agrément et le suivi du lieu d'accueil. Un contrôle régulier de la structure est effectué par le médecin de la PMI.

- la Caisse d'Allocations Familiales (Caf) de l'Allier et la Mutualité Sociale Agricole (MSA). Elles garantissent un accompagnement technique et financier à travers un contrat de Prestation de Service Unique (PSU) et une Convention Territoriale Globale (CTG).

La structure souhaite aussi créer du lien avec les différents acteurs du territoire telles que la bibliothèque et certaines associations de la commune (chorale, tennis/pétanque, cartonnage/dessin peinture, l'amicale laïque).

L'éducation environnementale :

L'équipe de la micro-crèche doit être soucieuse d'offrir un cadre sain et accueillant aux enfants. En parallèle, elle s'engagera à les sensibiliser au respect de l'environnement.

Elle cherchera donc à mettre en place des actions pour préserver l'environnement et éveiller les enfants à la richesse de la nature :

- ❖ Utiliser des produits respectueux de l'environnement pour l'entretien des locaux
- ❖ Proposer des aliments de saison, biologique pour les repas
- ❖ Limiter le volume des déchets et maîtriser le gaspillage alimentaire en assurant une meilleure gestion des quantités
- ❖ Opérer le tri sélectif et compostage des restes alimentaires
- ❖ Favoriser des activités basées sur le recyclage et la récupération de matériaux
- ❖ Offrir un apprentissage autour de la nature (ex : observer les insectes)
- ❖ Encourager les promenades à l'extérieur
- ❖ Prôner des activités ludiques autour de la faune et de la flore (ex : créer un potager)
- ❖ Penser à la récupération d'eau pluie
- ❖ Préconiser l'achat de jeux et jouets en matériaux durables et recyclés...

De même qu'au quotidien les professionnels adoptent des attitudes en adéquation avec des valeurs écoresponsables. L'enfant se construit dans l'imitation, les professionnels sont donc exemplaires dans leurs actes du quotidien :

- ❖ Éteindre la lumière en sortant d'une pièce
- ❖ Suivre la consommation d'eau (ex : ne pas faire couler l'eau inutilement)
- ❖ Réutiliser du papier comme brouillon
- ❖ Passer de factures papiers aux factures électroniques

- ❖ Limiter l'impression des mails à ceux qui sont nécessaires
- ❖ Favoriser les démarches administratives en ligne (échange courrier par mail)
- ❖ Utiliser des piles rechargeables, mettre à disposition un point de collecte des piles usagées au sein de l'établissement.
- ❖ Organiser le dépôt des cartouches d'encre d'imprimantes
- ❖ Utiliser des serviettes de toilette lavables pour le change des enfants et diminuer le nombre de lessive en conservant la serviette sur la journée (sauf si elle est souillée)
- ❖ Acheter des sur-chaussures lavables et non jetables.
- ❖ Définir en équipe la température idéale dans les différents espaces de vie afin d'éviter les réglages successifs...

C'est en sensibilisant dès le plus jeune âge que les enfants adopteront les bons gestes et les bons réflexes très tôt. L'équipe professionnelle a conscience de son rôle éducatif sur les enfants d'aujourd'hui pour qu'ils deviennent demain des adultes respectueux de leur environnement. Il apparaît donc essentiel de créer un lien entre le projet pédagogique et le développement durable.

PROJET D'ACCUEIL ET PRESENTATION DE LA MICRO-CRECHE

1/-Descriptif général

Identification du gestionnaire de la structure

Mairie de Bressolles

5 place de l'Eglise

03000 Bressolles

Tel : 04 70 44 48 06

Email : mairie.bressolles@wanadoo.fr

Représenté par Monsieur René Martin, Maire en exercice.

Historique de l'établissement

La commune détient déjà un bâtiment récemment construit répondant aux normes de sécurité de la petite enfance. Celui-ci se situe en centre bourg de Bressolles, à côté de l'école et au-dessus de la cantine. A l'origine, il a été construit pour l'installation d'une maison d'assistants maternels (MAM). Suite à la dissolution de cette dernière, la commune ne dispose plus de moyens de garde collectif.

L'ouverture d'une micro crèche parait donc pertinente car elle offrira un mode de garde supplémentaire aux parents résident sur la commune.

Le choix du nom

La mairie choisie de baptisée la micro-crèche « Les Petits Castors », en référence au chemin de randonnée de la réserve naturelle. Il s'agit d'une balade d'une quinzaine de kilomètres aller-retour entre la cité moulinoise et Bressolles. Le sentier des castors ponctué d'espaces pédagogique, traverse ainsi des prairies, les champs ou encore les berges de la rivière. Le site abrite une biodiversité très riche. De nombreux oiseaux, comme les mouettes rieuses ou encore les aigrettes peuplent les rives de l'Allier. A la nuit tombée, les randonneurs peuvent avoir peut-être la chance d'apercevoir les castors qui donnent leur nom au sentier. Le sentier est symbole de respect environnemental.

Les prestations d'accueil

La micro-crèche « Les Petits Castors » offre un accueil collectif d'une capacité de 12 places. Les enfants pourront être accueillis à partir de l'âge de 2 mois et demi (10 semaines) et jusqu'à leur 4ème anniversaire au plus tard.

La structure fonctionnera du lundi au vendredi de 7h00 à 19h00. L'objectif est de répondre aux besoins de modes de garde des habitants de la commune, en offrant une amplitude horaire d'accueil pour permettre aux résidents de travailler dans les agglomérations les plus proches.

La structure sera fermée 3 semaines en période estivale, 1 semaine au mois de décembre. Elle sera également fermée les jours fériés suivant le calendrier de l'année en cours et parfois sur certains ponts (notamment le pont de l'Ascension).

Les familles pourront trouver ces informations qui sont susceptibles d'être modifiées chaque année, au moment de la signature du contrat et par affichage au sein de la structure.

La micro-crèche proposera un accueil régulier et/ou un accueil occasionnel.

L'accueil régulier se définit par une fréquentation régulière de l'enfant, prévue à l'avance et anticipée par sa famille. Un contrat d'accueil personnalisé est établi avec la famille afin d'évaluer les besoins de garde de l'enfant et de définir la participation mensuelle.

L'accueil occasionnel permet de répondre à un besoin ponctuel, une activité particulière, ou pour les familles qui souhaitent ajouter des temps de présence non prévus au contrat. Cet accueil est possible dans la limite des places disponibles.

La structure offrira également la possibilité d'une place d'accueil d'urgence, selon ses possibilités, pour répondre à une situation imprévisible et exceptionnelle qui occasionne une impossibilité temporaire de garder ou faire garder son enfant (hospitalisation, maladie des parents ou de la personne gardant habituellement l'enfant, événements familiaux exceptionnels...).

La micro-crèche s'adressera en priorité :

- aux enfants domiciliés à Bressolles,
- aux enfants dont l'un des deux parents travaille sur la commune,
- aux familles engagées dans un parcours d'insertion sociale ou professionnelle bénéficiant de minimas sociaux, pour leur permettre d'accéder à un emploi ou de le créer, ou de participer aux actions d'accompagnement professionnel qui leur sont proposées.

Si la capacité d'accueil de la structure le permet, les enfants domiciliés en dehors de la commune pourront être admis.

2/-Les locaux

La micro-crèche est aménagée dans le même bâtiment, au-dessus de la cantine scolaire, à proximité de l'école.

La surface totale habitable est de 122,51 m² auquel on ajoute 109m² de jardin clos et sécurisé pour les jeux d'enfants.

La structure comprend (*cf. plan ci-joint*) :

- Une zone d'accueil (8,86 m²) équipé de :
 - un fauteuil pour permettre aux parents de s'asseoir
 - un plan de change pour déshabiller et déchausser les enfants
 - des casiers individuels destinés aux effets personnels des enfants.
- Un local privé (4,13 m²) dédié aux personnels et au stockage pour du matériel et produits d'entretien.
- Un dortoir bébés (10,78 m²).
- Une cuisine équipée avec un espace biberonnerie (7,90 m²).
- Une grande salle de vie (50,96 m²) où l'on retrouve :
 - un espace dédié aux repas des enfants
 - des zones pour favoriser les activités et les jeux libres des enfants
 - un espace bébé sécurisé.
- Un espace change (10,53m²) qui permet un visuel sur les autres enfants, celui-ci est équipé de :
 - ♦ un plan de deux changes
 - ♦ une baignoire
 - ♦ deux toilettes enfant séparés par des cloisonnettes respectant l'intimité
 - ♦ un lave-main à hauteur d'enfant.
- Un bureau administratif (7.48 m²) pour la gestion de la structure, l'accueil des parents...
- Deux dortoirs (10,37 m² + 11,50 m²) pour des enfants plus grands.

L'entrée à la micro-crèche se fait soit par les escaliers ou un ascenseur.

Les parents peuvent se rendre à la micro crèche avec une poussette sur une allée piétonne.

L'accès est également possible pour les personnes à mobilité réduite.

3/-L'équipe professionnelle

L'équipe professionnelle de la micro-crèche assure une présence continue sur la structure. Le planning est mis en place par la référente technique.

Les effectifs sont fixés en fonction du nombre d'enfants accueillis dans le respect des normes : un professionnel pour 5 enfants qui ne marchent pas et un professionnel pour 8 enfants qui marchent.

L'équipe est composée des agents suivants :

- une référente technique : éducatrice de jeunes enfants,
- une auxiliaire de puériculture
- deux agents d'animation titulaire du CAP Petite enfance
- un agent d'entretien en soutien à l'équipe
- un agent de restauration commun avec la cantine scolaire.

La référente technique :

La référente technique de la micro-crèche (éducatrice de jeunes enfants) est chargée de mettre en application la politique d'accueil définie par la mairie de Bressolles.

Elle fait la liaison entre l'équipe, les familles et les enfants. Elle a la responsabilité d'appliquer le projet d'établissement et le règlement de fonctionnement tout en le faisant respecter à l'équipe et aux familles des enfants.

Elle encadre et anime l'équipe professionnelle. Elle veille à son dynamisme et à sa cohésion.

Elle veille à la qualité d'accueil des enfants et participe au bon déroulement des temps d'accueil, d'activités, de repas, de sieste en assurant à tous la sécurité matérielle et affective indispensable à leur développement et leur équilibre.

Elle consacre une partie de son temps de travail hebdomadaire à l'accueil des familles et aux tâches administratives.

Sa mission principale consiste à favoriser le développement et l'épanouissement des enfants.

L'équipe éducative (auxiliaire de puériculture et agents d'animation) :

Elle participe au quotidien de la vie du groupe. Elle prend en charge aussi bien les soins nécessaires au bien-être des enfants que les propositions d'activités favorisant l'éveil de chacun.

Elle prépare et met en état de propreté les locaux et le matériel servant directement aux enfants.

L'auxiliaire de puériculture sera particulièrement attentive au bien-être physique de l'enfant et aux soins quotidiens qui lui sont apportés (hygiène, santé, repas, sommeil). En l'absence de la référente technique, elle assure la continuité de direction.

L'agent d'entretien

Elle vient en soutien à l'équipe, en dehors du temps de présence des enfants, pour effectuer les travaux de nettoyage et d'entretien de la structure selon la réglementation d'hygiène et de sécurité, en suivant le protocole mis en place à cet effet.

L'agent de restauration

Elle confectionne les repas mixés et en morceaux des enfants au restaurant scolaire. Par l'intermédiaire de l'élève du bâtiment les repas sont livrés en liaison chaude grâce à un conteneur isotherme.

Des réunions d'équipe se font régulièrement. Elles permettent un suivi régulier des enfants, des échanges et un travail de réflexion sur les pratiques de chacun : l'objectif principal étant la cohésion et la bonne entente des personnes constituant l'équipe.

4/-L'analyse de la pratique

L'analyse de la pratique engage l'équipe dans un travail de réflexion à partir de la présentation par les professionnelles d'une situation qui les met en difficulté ou les questionne.

Ces analyses jouent un rôle de prévention par l'échange que l'animateur propose à l'équipe. C'est aussi un espace de dialogue important qui permet à l'équipe d'évoluer ensemble dans une dynamique commune et de créer des liens professionnels cohérents.

L'animateur (psychologue) est là pour guider la réflexion, en incitant l'équipe à penser à partir du questionnement que soulève l'exercice de ses tâches quotidiennes.

L'animateur de la séance doit être compétent en la matière, extérieur à l'équipe d'encadrement des enfants et sans lien de hiérarchie.

C'est donc sur une fréquence de 6heures / an dont 2h tous les 4 mois que l'équipe rencontrera l'animateur le soir à partir de 19h.

5/-L'accueil des stagiaires et apprentis

La structure accueille régulièrement des stagiaires issus de différents cursus. C'est pour les professionnels l'occasion de transmettre leurs connaissances et leurs savoirs faire, mais aussi de faire évoluer leurs pratiques et de mener une autre réflexion au travers des questionnements des stagiaires.

Ces stages sont encadrés par un professionnel référent durant le temps de présence du stagiaire ou de l'apprenti. Ils peuvent se dérouler sur quelques jours pour les collégiens, à plusieurs mois pour les élèves de filières professionnelles voir 2 ans pour les apprentissages.

Les stagiaires ne sont jamais seuls avec les enfants, ils ne peuvent pas être considérés comme une personne supplémentaire dans le taux d'encadrement. Il est ainsi possible de préserver la place du stagiaire, lui accordant les meilleures conditions pour observer, questionner, essayer et apprendre.

6/-L'accueil d'enfant en situation de handicap ou atteint d'une maladie chronique

Le décret n°2010-613 du 7 juin 2010 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans a modifié l'article R2324-17 Code de la Santé publique :

«Les établissements et les services d'accueil non permanent d'enfants veillent à la santé, à la sécurité, au bien-être et au développement des enfants qui leur sont confiés. Dans le respect de l'autorité parentale, ils contribuent à leur éducation. Ils concourent à l'intégration des enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique qu'ils accueillent. Ils apportent leur aide aux parents pour favoriser la conciliation de leur vie professionnelle et de leur vie familiale. »

L'accueil d'un enfant en situation de handicap au sein de la micro-crèche se fait obligatoirement grâce à l'implication de toute une équipe, qui devra apprendre à adapter ses compétences, ses connaissances, à transposer ses savoir-être et savoir-faire au bénéfice des besoins différents de tous les enfants.

L'enfant porteur d'un handicap ou d'une maladie chronique est soumis aux mêmes nécessités que tout autre enfant, avec des besoins physiques, physiologiques et affectifs.

L'enfant est donc accueilli dans la mesure où son handicap est compatible avec :

- la vie de l'établissement
- l'agencement des locaux
- le personnel (nombre et qualification)
- le matériel spécifique nécessaire

Chaque situation sera évaluée individuellement, en équipe pluridisciplinaire (équipe, référent santé de l'établissement, médecin traitant, et partenaires prenant en charge l'enfant).

La famille est présente au sein de l'équipe pluridisciplinaire.

L'accueil et l'intégration de l'enfant impliquent l'élaboration d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) par le référent santé et accueil inclusif de la structure avec la famille et l'équipe.

L'équipe travaillera en étroite collaboration avec :

- l'enfant
- les parents,
- les partenaires compétents prenant en charge l'enfant (psychomotricien, kinésithérapeute, orthophoniste, psychologue),
- la P.M.I. si nécessaire

Ceci, afin de prendre en compte ses exigences spécifiques et suivre son évolution.

7/-Le référent santé et accueil inclusif

Ce dernier a pour mission de travailler en collaboration avec l'équipe afin d'assurer la santé et le bon développement des enfants accueillis. Son rôle est d'être complémentaire avec la PMI (Protection Maternelle Infantile), il veille au bon respect des conditions d'hygiène et de sécurité ainsi qu'à la mise en place d'un accueil favorable à l'éveil et au bien-être du tout petit au sein de l'établissement. Sa présence est obligatoire au moins 10h par an. Ses missions sont :

- Garantir le bon développement des enfants accueillis et veiller sur leur santé.
- Veiller à la mise en place d'un accueil favorable au bien-être et à l'éveil de chaque enfant.
- S'assurer du respect des conditions d'hygiène et de sécurité.
- Accompagner la mise en œuvre des protocoles santé, afin d'épauler les équipes dans la prise en charge sanitaire quotidienne et également en situation d'urgence et d'épidémie.
- Vérifier les PAI (Projet d'Accueil Individualisé) établi par le médecin traitant de l'enfant et former les équipes en cas de besoin.
- Accompagner les situations d'urgence en cas de besoin liées à la santé de l'enfant et à sa sécurité et solliciter si besoin la PMI, CAMPS (Centre d'Action Médico-Sociale Précoce), médecin de l'enfant en accord avec la famille.

8/-La place des parents

Lors de l'inscription, il est prévu un temps avec la référente technique pendant lequel les parents peuvent échanger sur leur enfant, le fonctionnement de la structure, formuler leurs besoins...

Quotidiennement, les professionnels sont à leur disposition pour les informer sur la journée de leur enfant, et leur proposer une écoute quant aux différentes questions sur son développement. Des moyens de communication sont développés pour sensibiliser les parents à ce que vivent leurs enfants au sein de la structure et ils sont invités à participer à la vie de la micro-crèche (panneaux photos, organisation de goûters pour les temps forts de l'année, participation à des activités ou des sorties extérieures...).

Le parent sera toujours placé comme premier éducateur de son enfant. C'est lui qui prend les décisions qui lui semblent être les plus adaptées aux besoins de son enfant. L'équipe se doit donc de respecter ses choix et ses demandes, s'ils ne vont pas à l'encontre du projet pédagogique et de la vie en collectivité.

Les professionnels peuvent s'appuyer sur les remarques et observations que les parents peuvent émettre sur la qualité d'accueil, pour travailler le projet pédagogique.

9/-L'organisation d'une journée type

Différents moments se succèdent et rythment la journée de vos enfants. Ce rythme, toujours le même, permet aux enfants d'avoir des repères et de se sentir en sécurité. Toutefois, chaque enfant a son rythme propre et l'équipe éducative s'attachera à le respecter.

La journée d'un enfant à la micro-crèche s'articulera de la manière suivante :

7h00 – 9h30	Accueil échelonné des enfants et échanges avec les parents Jeux libres
9h30	Temps comptines chansons ou lecture d'histoire
9h30 – 10h	Siestes des enfants qui dorment le matin en échelonné selon le rythme de chacun
10h	Proposition d'une activité ludique : motrice, sensorielle, manuelle
10h30 - 11h	Extérieur (selon la météo)
11h15	Regroupement, temps calme : relaxation, chants, lecture
11h30 - 12h15	Repas individuel et collectif
12h15 - 12h30	Temps de transition entre le repas et la sieste
12h30 - 13h	Temps de relaxation, de détente ou de sieste en fonction des besoins de chacun. Rituels d'endormissement
14h - 15h30	Réveils échelonnés Jeux libres
15h30 - 16h15	Gouter
16h30 - 19h	Jeux libres, extérieur (selon météo) Départs échelonnés

PROJET EDUCATIF

Le projet éducatif est un outil de référence sur lequel s'appuie l'équipe pour définir ensemble les aspirations qu'elle souhaite garantir dans le cadre de l'accueil de l'enfant et à sa famille.

Le projet éducatif permet à l'équipe d'harmoniser sa pratique et établir une cohérence dans le fonctionnement de la structure par l'apport des compétences et des expériences de chacun. Ce projet met en évidence les valeurs éducatives qu'elle prône et fixe les orientations fondamentales de sa pratique.

1/-Les valeurs éducatives

Les valeurs éducatives vont donner du sens à l'ensemble de ses actions et promouvoir une pratique bienveillante auprès des enfants et de leurs familles.

Les valeurs communes telles que le respect, le plaisir, le partage, l'épanouissement, le bien-être, la communication et la coéducation sont essentielles dans l'action collective.

Le respect :

- Accepter la personnalité des uns et des autres
- S'adapter aux rythmes de chacun
- Prendre en compte les différences (de développement, culture, éducation...)
- Écouter l'autre
- Ne pas émettre de jugement

Le plaisir :

- Découvrir dans la joie
- Faire plaisir à l'autre et se faire plaisir,
- Offrir un environnement serein et harmonieux
- Prendre le temps
- Créer l'opportunité d'instant d'enjouement

Le partage :

- Prêter, donner et recevoir
- Apprendre à vivre avec les autres
- Jouer avec l'autre
- Manger et dormir ensemble
- Échanger ses savoirs

L'épanouissement :

- Apprendre à se connaître
- Créer le désir d'avancer, d'apprendre
- Sourire
- Procurer un climat de confiance
- S'accomplir pleinement
- Valoriser la spontanéité, la créativité, l'autonomie, l'individualité

Le bien-être

- Satisfaction des besoins physique, psychologique et physiologique de tous.
- Soutenir et accompagner les émotions
- Se sentir en sécurité physique et affective
- Trouver sa place en tant qu'individu dans un espace collectif

La communication

- Être à l'écoute
- Répondre aux attentes et aux interrogations
- Adapter son langage
- Regarder, observer, toucher, porter, ...
- Mettre des mots sur ses actions et ses émotions
- Transmettre les informations, ses connaissances, son savoir-faire...

La coéducation

- Reconnaître la place de chacun
- Associer
- Collaborer
- Créer du lien
- Prôner la mixité
- Promouvoir l'égalité et l'intégration de tous

2/-Les engagements fondamentaux

Le projet éducatif doit s'articuler en respectant les engagements suivants :

- Veiller à un accueil bienveillant.
- Offrir un environnement sain et sécurisant propice aux apprentissages.
- Reconnaître l'enfant comme un individu à part entière.
- Garantir à chacun des soins individualisés.
- Encourager la découverte, l'imagination et le plaisir.
- Centrer les actions quotidiennes sur la reconnaissance, l'estime de soi et le développement de chacun.
- Valoriser et soutenir le rôle et les compétences des parents.
- Assurer une cohésion professionnelle.
- Favoriser l'intégration des enfants différents.
- Servir l'égalité entre les filles et les garçons

La liste des valeurs et objectifs de ce projet vont varier selon le savoir-faire et les envies des professionnels. Ils seront amenés à évoluer, et l'équipe sera incitée dans la remise en question de sa pratique professionnelle au fur et à mesure de ses échanges.

PROJET PEDAGOGIQUE

Le projet pédagogique est le guide de l'équipe au quotidien, mais aussi un support d'échange avec les familles. Il permet d'expliquer par quelles actions concrètes les professionnels vont répondre aux besoins de l'enfant et aux engagements du projet éducatif.

Le projet pédagogique garantit aux familles et à leurs enfants, un accueil de qualité avec comme objectif premier, le bien être de ces derniers. Les professionnels veillent au quotidien des tout-petits en leur permettant de s'épanouir dans un cercle bienveillant où l'épanouissement et l'éveil sont rois.

1/-Les objectifs pédagogiques

L'équipe s'engage à assurer une prise en charge de chaque enfant en tant qu'individu à part entière, avec son histoire, sa vie de famille, sa culture, tout en respectant son rythme, ses besoins, ses compétences, ses possibilités, ses rituels, mais aussi son propre caractère, son tempérament, son degré de compréhension et d'acquisition.

La capacité d'accueil en micro-crèche contribue à favoriser un accueil personnalisé et une approche adaptée aux besoins de chaque enfant. Elle permet tant les activités individuelles que les moments en petits groupes. En effet, elle offre la possibilité à chaque enfant de s'initier à la vie en collectivité, de se sociabiliser.

Ainsi les objectifs pédagogiques principaux sont :

- Assurer à l'enfant une sécurité affective et physique
- Respecter les rythmes et les repères de l'enfant
- Favoriser l'éveil et l'autonomie
- Stimuler l'enfant dans sa curiosité et sa créativité
- Assurer une socialisation en douceur
- Soutenir l'enfant dans ses émotions et ses désirs
- Apporter une continuité entre la vie de famille et la vie dans la collectivité
- Créer une relation de confiance avec la famille

2/-Les principes de la charte nationale pour l'accueil du jeune enfant

Pour atteindre ces objectifs, l'équipe s'appuie sur la charte nationale du jeune enfant avec ses « dix grands principes pour grandir en toute confiance » :

► Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille.

► J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.

► Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueillie quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.

► Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnel.le.s qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.

- ▶ Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.
- ▶ Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement.
- ▶ Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnel.le.s qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.
- ▶ J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil.
- ▶ Pour que je sois bien traité.e, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues comme avec d'autres intervenants.
- ▶ J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.

3/-Les priorités pédagogiques

Dans sa vision éducative, les professionnels se reposent sur des priorités pédagogiques en vue de guider son comportement et ses actions dans l'accompagnement du jeune enfant et sa famille.

L'aménagement de l'espace

Le lieu de vie de la micro-crèche doit être conçu pour s'adapter aux besoins de chaque enfant. Par son intermédiaire, les professionnels créent un milieu favorisant le développement et le bien-être de l'enfant. Les enfants doivent se sentir en sécurité, tant par l'atmosphère du lieu que par la posture de l'adulte, pour pouvoir s'autoriser à jouer et à entrer en relation avec les autres. L'équipe réfléchit comment délimiter des aires de jeu dans l'espace partagé. La démarcation des espaces de jeux permet de les différencier et de les structurer. Elles sont déterminées pour que l'enfant puisse se livrer au jeu, à l'exploration librement. L'aménagement de l'espace offre au jeune enfant la possibilité de faire à son rythme et dans une certaine sécurité affective grâce à des repères spatiaux. C'est-à-dire que l'aménagement de l'espace reste toujours le même afin que l'enfant sache toujours où trouver ce dont il a besoin.

Le thème de l'aménagement de l'espace demeure continuellement un sujet d'observation, de réflexion et d'amélioration de toute l'équipe.

L'observation

L'observation donne la possibilité aux professionnels de repérer et répondre aux besoins des enfants. Elle aide à apporter un cadre et des activités adaptées. Ce qui favorise le développement de l'enfant et ses apprentissages. L'observation nourrit les actions pédagogiques au quotidien. De par sa formation professionnelle, l'adulte est capable d'interagir avec les enfants tout en adoptant une position d'observateur. Il peut ainsi réajuster sa pratique éducative en fonction du développement psychique et moteur de l'enfant, à travers les comportements et les émotions que ce dernier manifeste.

La motricité libre

Elle consiste à laisser libre cours à tous les mouvements spontanés de l'enfant sans les lui enseigner. L'activité motrice naît de l'enfant lui-même. L'important est de respecter son rythme, de ne pas le placer artificiellement dans une position qu'il n'a pas encore acquise. L'enfant

découvrira lui-même les différentes postures, à partir de ses intérêts, de son désir d'expérimenter un nouveau mouvement et surtout lorsqu'il s'en sent capable. Par conséquent il apprend seul à se retourner, à ramper, se tenir debout, marcher, toucher, saisir un objet, ... Ainsi il est acteur de la progression de son développement global.

L'individualisation

L'individualité, c'est appréhender chaque enfant comme une personne à part entière. S'adapter, reconnaître ses attentes et lui permettre de les exprimer à sa façon tout en l'accompagnant de manière positive.

L'adulte nomme l'enfant par son prénom et l'identifie par rapport aux autres enfants. Il lui donne ainsi une place et une identité propre. Les professionnels ne donnent pas de diminutifs, de surnoms ou de petits noms affectueux qui est un privilège des parents.

La verbalisation

La verbalisation c'est mettre des mots simples sur des actes, des émotions pour rassurer l'enfant. La verbalisation permet à l'enfant de comprendre les différentes étapes du quotidien. Ces échanges verbaux avec les adultes ont un côté rassurant. C'est une façon d'aider les enfants à mieux appréhender leur environnement. Les tout-petits anticipent les événements et y réagissent. L'enfant prend peu à peu conscience qu'il est une personne à part entière, qu'il est considéré dans son individualité.

L'enfant apprend l'importance du partage du vécu. La verbalisation des étapes du quotidien favorise la construction de repères chez l'enfant en bas-âge. En effet, il prend conscience de la régularité de certaines étapes (couché, change, repas, activité...). Enfin c'est un moyen de stimuler sa participation et de favoriser son expression voire l'apprentissage du langage.

La communication bienveillante

Il s'agit d'une communication positive qui doit être la plus claire possible, et surtout consciente de l'impact qu'elle aura sur la personne à qui cette communication est destinée. Il s'agit d'une communication simple qui fluidifie les relations. Elle est appliquée à tous les niveaux et protagonistes de la vie à la micro-crèche. Elle a pour objectif de faciliter l'organisation du quotidien. Mais aussi, elle est adaptée, au niveau de développement de l'enfant, et respectueuse de ses capacités. Avoir une base de sécurité solide, être accompagné par des mots choisis, encouragé dans ses expériences, va permettre à l'enfant de développer ses capacités, sa confiance en lui, et plus largement son estime de lui, et aussi développer son apprentissage de la relation avec les autres.

Cette relation est possible grâce à une attitude bienveillante, une écoute et une présence disponible.

L'autonomie

L'autonomie permet à un enfant de se débrouiller au quotidien, de devenir de plus en plus indépendant et de pouvoir prendre ses propres décisions. Devenir autonome, c'est acquérir peu à peu une forme de contrôle sur soi-même et sur sa vie. C'est un élément essentiel de la confiance en soi. Pour y parvenir, l'enfant a besoin d'adultes bienveillants qui l'accompagnent dans cette quête. L'autonomie se développe petit à petit dans plusieurs sphères de la vie. Elle touche les habiletés physiques, la pensée, l'acquisition de connaissances, l'interaction avec les autres et la gestion des émotions.

La continuité des soins

La continuité des soins se traduit par la prise en charge d'un enfant tout au long de la journée. Il ne s'agit pas d'établir une référence enfant/professionnel sur l'année, mais d'instaurer une continuité du suivi quotidien qui pose des repères pour l'enfant. Le professionnel essaie, dans

la mesure du possible, de changer, coucher, lever et nourrir les mêmes enfants sur une journée.

Sauf le cas particulier de l'adaptation, où la continuité de soins sera assurée par le même professionnel durant toute la période.

La socialisation

La socialisation est un aspect important du développement du jeune enfant car elle conditionne son intégration future en tant qu'adulte dans la société. Il s'agit pour l'enfant d'acquies la capacité à vivre avec les autres et à entrer en relation tout en respectant les règles du groupe. La socialisation est un processus, un cheminement qui demande du temps.

4/-Les domaines d'action de la démarche pédagogique

Pour instaurer une relation de confiance et une sécurité affective suffisante, l'enfant a besoin de repères spatio-temporels et du même accompagnement, quel que soit la personne qui l'encadre.

Par conséquent, le travail des professionnels s'articule sur cinq domaines qui rythment la journée de l'enfant : l'accueil, les soins d'hygiène, le repas, le sommeil et l'éveil.

A- L'accueil

La première rencontre

Il s'agit d'un temps d'échange avec la référente technique, celle-ci prend le temps nécessaire pour expliquer le fonctionnement de la structure mais aussi les valeurs portées par l'équipe au travers de différents projets. C'est également un temps primordial et capital pour répondre aux questionnements et aux inquiétudes de la famille.

Lors de cette rencontre, il est défini ensemble la « période d'adaptation » de l'enfant.

Une visite des locaux est faite afin de permettre à la famille de s'appropriier les lieux pour la première fois et de se sentir accueilli au sein de la structure.

L'adaptation

Au moment de la constitution du dossier d'inscription, il est remis aux parents un livret d'accueil reprenant les habitudes de vie de leur enfant qui est à compléter pour préparer la période dite « d'adaptation ». Ses informations seront précieuses pour l'équipe pour lui permettent de répondre au mieux aux besoins de l'enfant (sommeil, alimentation, développement psychomoteur, éveil), et ainsi respecter un rythme et des habitudes de vie proches de celles de la maison.

L'adaptation est un moment privilégiée d'échange entre la famille, l'enfant et le professionnel. Celui-ci explique à la famille le fonctionnement de la structure ainsi que le déroulement d'une journée à la micro-crèche que vivra son enfant par la suite. Les parents peuvent sur ce temps questionner l'équipe sur leurs inquiétudes ou autres. Ainsi, jour après jour l'équipe fait connaissance avec l'histoire de la famille et les habitudes de vie de l'enfant.

Un professionnel en particulier est identifié pour accompagner l'enfant et sa famille sur toute cette période et par la suite devient un interlocuteur privilégié jusqu'au passage de relais avec l'équipe.

Ce repère au quotidien permet à l'enfant et sa famille d'être rassurés. L'enfant peut trouver en la « référente » une figure d'attachement qui permet de développer chez lui une stabilité affective essentielle à son équilibre. La professionnelle référente, puis l'équipe, veille à créer une

relation de confiance avec la famille en étant à l'écoute de celle-ci, afin de permettre une séparation la plus progressive et sereine possible. L'enfant est accueilli avec son parent sur des temps préalablement définis. L'accueil se fait sur des temps très courts et avec le parent au départ, pour arriver très progressivement à une journée complète seul pour l'enfant.

La période d'adaptation se fait selon un schéma différent pour les enfants en accueil occasionnel et pour les enfants en accueil régulier.

- Pour l'accueil occasionnel : l'adaptation se déroule sur 4 séances de 30mn.
- Pour l'accueil régulier, l'adaptation s'organise en moyenne sur une semaine afin de permettre aux enfants de se familiariser avec la structure petite à petit. Les temps de séparation deviennent de plus en plus prolongés afin d'y intégrer un repas puis une sieste.

Ces différents schémas peuvent être modulés en fonction de chaque enfant mais dans son intérêt et pour son bien être futur au sein de la structure, on ne peut réduire plus que de raison cette période.

Pour son bien-être, l'équipe peut demander à l'enfant qui n'en n'a pas d'amener un doudou dit « objet transitionnel » afin d'assurer sa sécurité affective si les séparations sont difficiles. La peluche qu'il a près de son lit avec laquelle il aime jouer ou qui le fait rire, une sucette, un tee-shirt... lui permet de faire le lien entre la maison et la micro-crèche et rassurer l'enfant. Cependant il n'est pas obligatoire : certains enfants n'en éprouvent pas le besoin, il n'est pas imposé à l'enfant.

L'accueil des enfants et de leurs familles au quotidien

L'accueil au quotidien est organisé de façon à maintenir un lien entre l'établissement et la vie à la maison. Les arrivées et les départs sont des moments de dialogue privilégiés entre les parents et l'équipe. La qualité des relations entre les parents et le personnel est essentielle, afin de connaître le contexte familial de l'enfant et de s'adapter à ses besoins spécifiques. Et inversement retranscrire le plus précisément possible aux familles, la journée de leur enfant à la micro-crèche.

A l'arrivée de l'enfant, le parent le déshabille (manteau, chaussures, chaussettes) et dépose ses affaires dans son casier (personnalisé par son symbole et son prénom) dans l'espace d'accueil. Puis le parent est invité à accompagner l'enfant dans la salle de vie afin de faciliter son arrivée dans le groupe. La manière dont se passe la séparation retentit souvent sur le déroulement de la journée. Par conséquent, les enfants sont accueillis dans une ambiance calme et sereine. Un membre de l'équipe se rend disponible pour chaque arrivée, et pour faciliter au mieux le moment de la séparation. Avec une écoute attentive, il recueille les informations nécessaires aux professionnelles pour favoriser la continuité de soin et le respect du rythme individuel. Les renseignements les plus importants sont notés sur un support de transmissions à disposition de l'équipe (qui ne peut être consultées que par celle-ci).

L'enfant peut avoir besoin d'instaurer chaque jour un rituel qui lui permet de prendre ses repères et ainsi trouver un sentiment de sécurité. Il est important d'accueillir l'enfant avec ses particularités : certains arrivent avec leur doudou, sucette ou autre objet transitionnel imprégné de l'odeur de leur parent qu'il est important de leur laisser au moment de la séparation ; cet objet rassure, apaise et sécurise l'enfant. De même que le professionnel prend le temps d'accueillir et de garder l'enfant qui en a besoin dans les bras avant que celui-ci éprouve le plaisir d'aller jouer

Tout au long de la journée, l'équipe note les informations qui seront transmises aux parents : heures de sommeil, repas et si besoin les informations à propos de la santé de l'enfant. Ils s'attardent aussi à écrire les moments forts, les anecdotes vécues à la micro-crèche par l'enfant, les retours d'observations sur ses activités et ses découvertes.

A son retour le parent entre dans la salle de vie pour retrouver son enfant. Après avoir laissé le temps nécessaire aux retrouvailles, le professionnel transmet avec discrétion au parent ce que son enfant a vécu dans sa journée. L'équipe est soucieuse de porter un regard bienveillant et attentif afin de personnaliser chaque transmission. Puis tout comme à l'arrivée, le parent prépare son enfant pour son départ de la micro-crèche en l'habillant et le chaussant dans l'espace d'accueil.

Les temps de transmissions font partie intégrante de la journée de l'enfant. L'équipe encourage donc les parents à prendre le temps afin de créer les bonnes conditions d'accueil, et que chacun vive le plus sereinement possible la séparation.

B- Les soins d'hygiène

Le change

Les soins d'hygiène sont prodigués autant de fois que nécessaire, ils sont indispensables au confort de l'enfant.

Le change est un moment d'échanges et de relations privilégiés entre l'adulte et l'enfant. Il doit être réalisé chaleureusement et dans le respect de l'intimité de l'enfant. L'adulte doit se rendre totalement disponible, lui parler et le regarder tout en verbalisant ses gestes, le faire participer.

Le moment du change est également l'occasion pour le professionnel de porter un regard attentif à l'état de santé de chaque enfant. En cas de douleur, fièvre, érythème fessier, éruption cutanée et/ou autre symptôme, l'équipe prend en charge l'enfant selon le protocole établi dans la structure.

Pour les plus grands, un petit escalier est à disposition des enfants qui souhaitent accéder au plan de change de façon autonome. L'enfant doit être en capacité motrice pour l'utiliser en toute sécurité. Afin de développer leur autonomie l'équipe encourage l'enfant à enlever sa couche seul, puis à la mettre à la poubelle. Des gants mouillés sont à sa disposition afin de pouvoir se laver seul. Le professionnel favorise ensuite la collaboration de l'enfant pour lui mettre une nouvelle couche debout plutôt que sur le plan de change. Cette position et sa participation permettent à l'enfant de porter sur lui un autre regard qui le fait grandir et qui l'amènera progressivement vers plus d'autonomie.

En collectivité, l'autonomie à l'habillage ou au déshabillage se fait aussi en imitant les copains, l'équipe accompagne verbalement ce moment en encourageant les enfants.

L'acquisition de la propreté

L'enfant est accompagné par l'équipe vers l'acquisition de la propreté en collaboration avec les familles en continuant ce qui a été proposé à la maison : il est important que chaque enfant se sente à l'aise avec le pot et les toilettes à la maison avant de pouvoir devenir autonome au sein du groupe.

L'acquisition de la propreté est une étape du développement de l'enfant que l'on ne peut forcer. Il est difficile de donner un âge précis car c'est un apprentissage très complexe qui demande à l'enfant un niveau de maturité suffisant dans 3 domaines :

✓ maturité neuromusculaire : les muscles sphinctériens doivent être assez forts et sous contrôle volontaire, le système nerveux suffisamment développé et coordonné. Pour repère, l'enfant a acquis une marche très équilibrée, et, il est capable de monter debout et seul un escalier en alternant les pieds.

✓ maturité intellectuelle : l'enfant doit être en capacité de comprendre ce qu'on lui demande. Son niveau de langage doit pouvoir lui permettre de « demander » lorsque l'envie se fera sentir.

✓maturité affective : l'enfant ressentira l'envie de quitter ses couches et crapahuter en culotte (plus confort), s'il est encouragé et félicité de ses succès. Un enfant qui se développe bien trouve rapidement en lui cette motivation pour peu que l'on ait attendu le moment où il y était prêt.

Respecter l'enfant, c'est aussi lui laisser le temps d'exprimer sa capacité à être propre et accepter qu'il ait son rythme à lui. Si l'adulte reste confiant et rassurant, alors l'étape de la propreté est vite franchie.

Les professionnels ne forceront pas un enfant qu'ils ne sentent pas prêt.

Dans la salle de change de la structure, des pots sont à la disposition des enfants afin de les familiariser à cet objet ; l'enfant peut alors s'entraîner à s'asseoir dessus et à se relever. Quand l'enfant manifestera l'envie d'enlever ses couches et d'aller sur le pot, il sera toujours libre de se relever quand bon lui semble. De même que la facilité d'accès des toilettes est réfléchié dans l'aménagement de l'espace.

L'équipe respecte le choix et l'envie de l'enfant au moment du change, chacun peut être changé sur le tapis de change, debout ou utiliser le pot ou les toilettes.

Le lavage des mains

Le lavage des mains fait partie des soins d'hygiène à apprendre aux enfants. Plus l'enfant sera familiarisé tôt au lavage des mains, plus cela deviendra facilement un réflexe quotidien.

Le lavage des mains des enfants est instauré dans une routine quotidienne comme un soin nécessaire, sérieux et ludique. Il devient aussi un repère dans les différents moments clés qui ponctuent la journée. L'apprentissage du lavage de mains se pratique, dès que le développement moteur de l'enfant le permet. Pour les plus petits, il se pratique à l'eau et au savon par un professionnel à l'aide de gants propres.

C- Le repas

Pour permettre à l'enfant de se repérer dans le temps et dans l'espace, l'équipe instaure un temps de rituel avant chaque déjeuner. La régularité de ce « temps calme » et la répétition de celui-ci quotidiennement crée un repère stable qui permet de sécuriser chacun sur ce qui va se passer en suite.

Le moment du repas est un moment important car au-delà du besoin physiologique, et quel que soit l'âge de l'enfant, il doit être considéré comme un moment de plaisir, d'échange, de découverte et de bien-être.

Le repas des plus petits

Les repas sont proposés en fonction du rythme de l'enfant, en tenant compte des informations données par les parents et en respectant les horaires minimums d'intervalle requis entre chaque biberon. La prise des biberons se fait dans les bras d'un adulte, dans un endroit confortable et calme tout en cajolant le bébé. Pour les mères allaitant, il leur est proposé d'amener leur lait sous condition que les règles de conservation soient respectées (un protocole pour le transport du lait leur est transmis). Elles peuvent également, si leurs conditions de travail le permettent, venir allaiter leur enfant dans la journée, un espace est mis à leur disposition.

Lorsque l'enfant commence à manger à la cuillère, il est installé dans un siège adapté et nourri en face à face avec l'adulte. La première cuillère de l'enfant est la main, celle-ci favorise la découverte des textures, le plaisir de devenir autonome et de se nourrir soi-même. L'équipe

laisse l'enfant libre d'utiliser sa main comme cuillère s'il le souhaite, en complément le professionnel proposa la double cuillère.

Les repas proposés sont adaptés à la physiologie des enfants. La diversification alimentaire débute à la maison. Une fois plusieurs aliments introduits, l'équipe prend le relais à la micro-crèche. Les professionnels et les parents regardent ensemble le menu afin d'organiser au mieux les premières semaines d'introduction. L'équipe demande à ce que chaque aliment soit proposé au moins deux fois à la maison avant de le débiter à la micro-crèche.

L'équipe tient un tableau d'introduction pour chaque enfant, pour le tenir à jour il est demandé aux familles d'informer l'équipe dès l'essai d'un nouvel aliment.

Le repas des plus grands

L'enfant plus grand prend ses repas installé sur une chaise à table avec d'autres enfants lorsqu'il a acquis une motricité globale suffisante. En grandissant les enfants adoptent un rythme identique, leur permettant de partager les repas ensemble. Le repas devient alors l'occasion de vivre des expériences de socialisation : partager, imiter, attendre son tour, ne pas manger dans l'assiette du voisin, ne pas se lever de table.

Les professionnels restent disponibles et à hauteur des enfants pendant tout le temps du repas, ils les accompagnent s'ils en ont besoin. Les adultes échangent avec chacun de façon individuelle ou en groupe. De cette façon, en plus de développer le langage, les enfants découvrent le plaisir de partager un repas tous ensemble.

L'équipe respecte l'appétit de l'enfant dans la limite d'une portion adaptée à son âge. L'adulte n'oblige pas un enfant à manger contre sa volonté, mais l'encourage néanmoins à goûter. L'équipe met un point d'honneur à préserver la convivialité autour des repas, ainsi les petits accidents à table (verre ou assiette renversés.) ne sont pas dramatisés et font partie de l'apprentissage de l'enfant.

L'équipe peut choisir de proposer le plateau repas, de ce fait le déjeuner de l'enfant est présenté sous forme de grande assiette compartimentée. Chaque enfant a son propre plateau repas constitué d'une entrée, d'un plat complet, d'un produit laitier, et d'un dessert, ainsi que son verre d'eau. Chacun est libre de commencer par ce qui lui fait le plus envie et de manger à son rythme.

D- Le sommeil

Dormir est un besoin vital. Il est essentiel chez le jeune enfant car il est réparateur autant que constructeur. L'équipe lui accorde une grande importance car il est indispensable au développement et au bien-être de l'enfant. Par conséquent ce temps est accompagné et réfléchi en équipe pour créer un climat rassurant et sécurisant, favorisant le lâcher prise nécessaire à l'endormissement.

Le repos des plus petits

Lors de l'adaptation l'équipe prend soin de recueillir les informations sur les habitudes d'endormissement de l'enfant, ce qui lui permet de créer une continuité entre la maison et la micro-crèche. Les professionnels essayent dans un premier temps de se calquer au plus près des habitudes de l'enfant pour ne pas le perturber. Puis petit à petit, ils repèrent le rythme de l'enfant et observent les signes de fatigue afin de répondre au mieux à ses propres besoins. Le doudou a ici toute son importance, il rassure, une fois de plus, l'enfant et l'aide à s'apaiser pendant son sommeil. Une fois l'enfant installé à plat dos dans son lit, l'adulte accompagne l'enfant, qui en a besoin, à l'endormissement tout veillant à créer les conditions favorables au sommeil.

Le repos des plus grands

Après le repas où les enfants sont restés assis et concentrés, l'équipe leur laisse la possibilité de libérer leur énergie, pour favoriser un retour au calme et créer une posture propice au sommeil.

Par petit nombre, au fur et à mesure, les enfants sont invités à se déshabiller et à utiliser des panières individuelles pour y ranger leurs vêtements.

Une fois le passage aux toilettes effectué, un petit temps calme est proposé aux enfants afin de favoriser la détente et un meilleur endormissement. Les professionnels veillent à la baisse des sollicitations sonores (lumière, voix, sons).

Certains enfants dorment dans des lits couchettes, d'autres dans des lits à barreaux. L'équipe le détermine selon l'âge de l'enfant et son degré d'autonomie. Dans la mesure du possible, chaque enfant garde son lit tout au long de l'année pour plus de repère. Un adulte reste dans le dortoir jusqu'à l'endormissement des enfants.

L'équipe respecte le sommeil de chacun en ne les réveillant pas, et en pratiquant les levers échelonnés. L'enfant réveillé est alors invité à ne pas faire de bruit et se lever tout en respectant le sommeil de l'autre. L'équipe accompagne individuellement chacun lors de son réveil.

Même si l'équipe s'attache à ne pas réveiller les enfants, elle peut être amenée à ouvrir les volets ou la porte afin de permettre à l'enfant qui a beaucoup dormi de se réveiller doucement. Cela se fera toujours en accord avec la famille et en concertation avec l'équipe, dans le but de ne pas mettre en difficulté l'enfant et sa famille lors des couchés du soir.

En revanche, l'équipe ne réveillera pas les enfants qui dorment pour prendre le repas ou pour faire une activité. Elle respecte le sommeil de chacun selon ses besoins

E- L'éveil

L'éveil, c'est « l'ouverture » de l'enfant sur le monde : découverte de soi, des autres et de son environnement. L'éveil se fait progressivement, au fur et à mesure que l'enfant grandit, par le biais des cinq sens et du jeu.

Le jeu est un besoin fondamental pour le développement physique et psychique de l'enfant. Il s'agit de son activité principale pour se construire, expérimenter, se socialiser et développer ses compétences. Découvrir, toucher, créer, exprimer sont des actes fondamentaux pour lui. Il doit pouvoir s'exprimer librement en toute sécurité affective et physique. De même, ses besoins et ses jeux évoluent et se diversifient selon ses étapes de développement.

Tout au long de la journée, la micro-crèche propose divers jeux et activités en fonction des capacités de l'enfant et de ce qui le préoccupe, en accès libre, planifié, organisé ou spontané.

Les activités ne sont jamais imposées à l'enfant. L'équipe respecte le choix de l'enfant qui préfère une activité individuelle.

La journée est également ponctuée par des temps ritualisés (chansons, lectures, marionnettes...). Les apports de ces différents temps d'éveil sont multiples et variés. Ainsi, ce sont autant d'occasions pour l'enfant d'enrichir son vocabulaire, de s'ouvrir aux autres, de développer sa créativité, sa motricité fine, d'éprouver ses limites. Ils permettent également une meilleure appréhension de l'espace, du temps et des volumes, une découverte du schéma corporel, un ancrage dans la culture...

De la sorte, la micro-crèche offre à l'enfant :

- Jeux d'imitation : poupées, voitures, dinette, cache-cache, ferme, déguisement... Ce type de jeu est essentiel car il lui permet d'assimiler la réalité et d'exprimer son imagination et sa créativité.

- Jeux sensori-moteurs et d'éveil : chants, musique, danse, mobile, hochets, parcours moteurs, porteur, tapis, tableau et tapis d'éveil..... Ce sont des jeux d'expérience et d'exercice qui font appel à tous les sens.

- Jeux de règles : petits jeux de société (memory, dominos...) ... Ce type de jeu permet de développer un raisonnement logique mais aussi la patience, la socialisation ou encore la mémoire.

- Jeux d'images, d'observation : imagier, loto, dominos, chants, puzzles, portique, mobile, livres, encastrement... Il permet d'exercer la logique de l'enfant, la mémoire visuelle, la concentration.

- Jeux de manipulation : collage, coloriage, peinture, gommettes, tableau d'activité, découpage, déchirage, pâte à modeler, pâte à sel, encastrement... Ce sont des jeux de motricité fine qui demande de la précision et de suivre des règles concrètes et simples. Ils stimulent les mouvements de préhension comme taper, saisir, serrer...

- Jeux de construction : puzzles, cubes, tableau d'activité, encastrement... Ce type de jeu favorise notamment la coordination motrice, la patience, l'organisation.

Des sorties ponctuelles peuvent être mises en place afin de favoriser la découverte, la curiosité et l'éveil des enfants. De même, il peut être fait appel à des intervenants extérieurs dans la cadre de projets spécifiques.

L'accompagnement du professionnel dans toute activité est primordial : il soutient, encourage, guide, et valorise l'enfant tout en posant des limites. Il garantit une sécurité physique et affective. Sa présence est rassurante et permet à l'enfant de développer ses compétences.

CONCLUSION

Pendant les premières années de vie de l'enfant, si l'adulte a répondu aux besoins fondamentaux, si l'enfant a été soumis à des stimulations sensorielles et intellectuelles variées, alors il aura acquis une bonne confiance fondamentale vis à vis de lui-même et du monde. L'objectif de l'équipe est de faire de la micro-crèche un lieu de vie, ouvert non seulement à l'enfant mais aussi à sa famille.

Ce projet d'établissement ne présente en aucun cas un aspect définitif et immuable, outil de base permettant l'adhésion de l'équipe, il restera ouvert à tous et sera source d'échanges et de discussions.

Parents et professionnels seront invités à faire part de leurs questionnements et de leurs éventuelles suggestions instaurant ainsi un dialogue essentiel qui permettra la cohésion des différentes personnes intervenant auprès du jeune enfant.